



# PAYS BELLÉMOIS

Saint Martin du Vieux Bellême  
Bellême - Sérigny  
& La Perrière

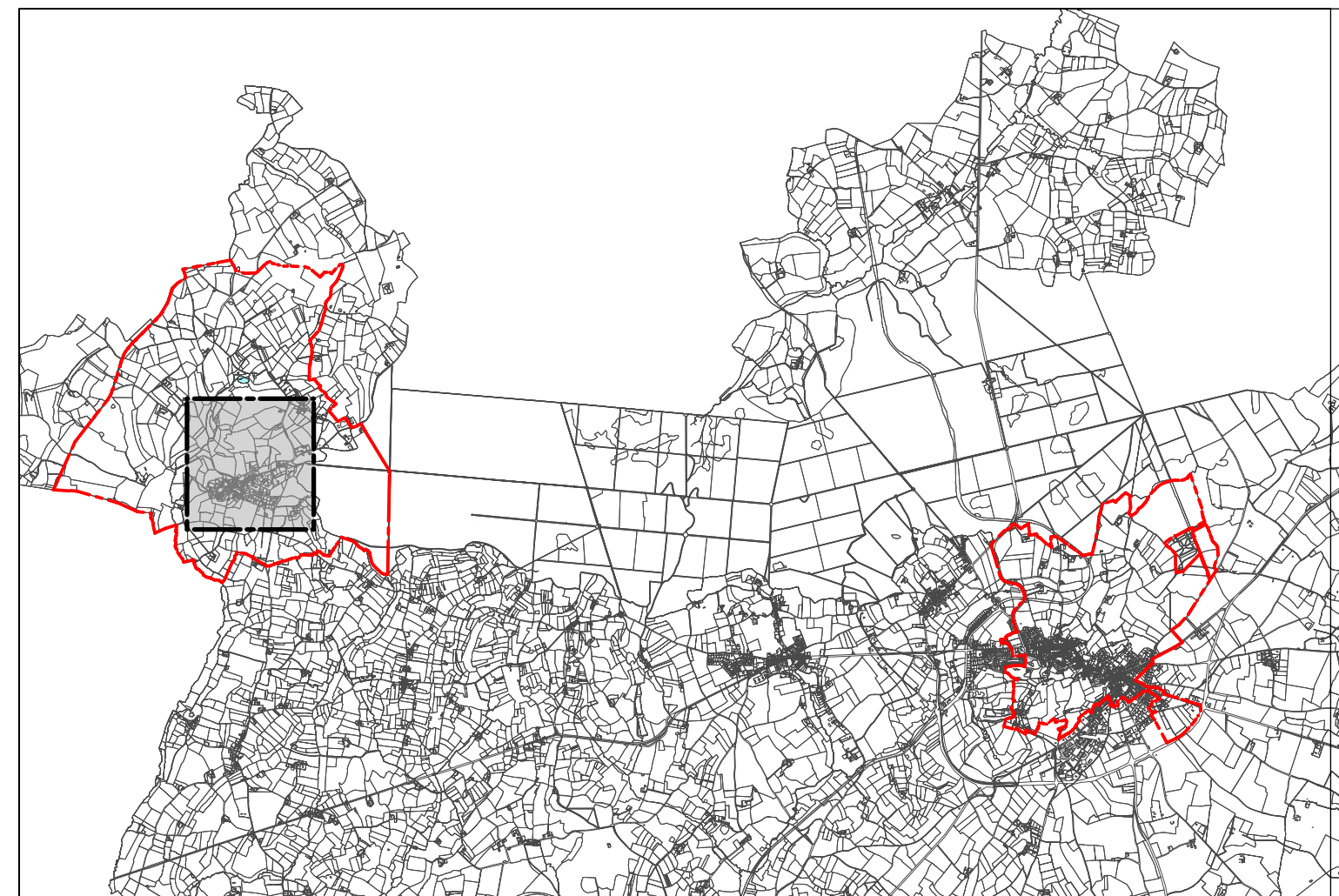


## AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

### PLAN DE REGLEMENT 4

LA PERRIERE

Approuvé par délibération du 14 mars 2019

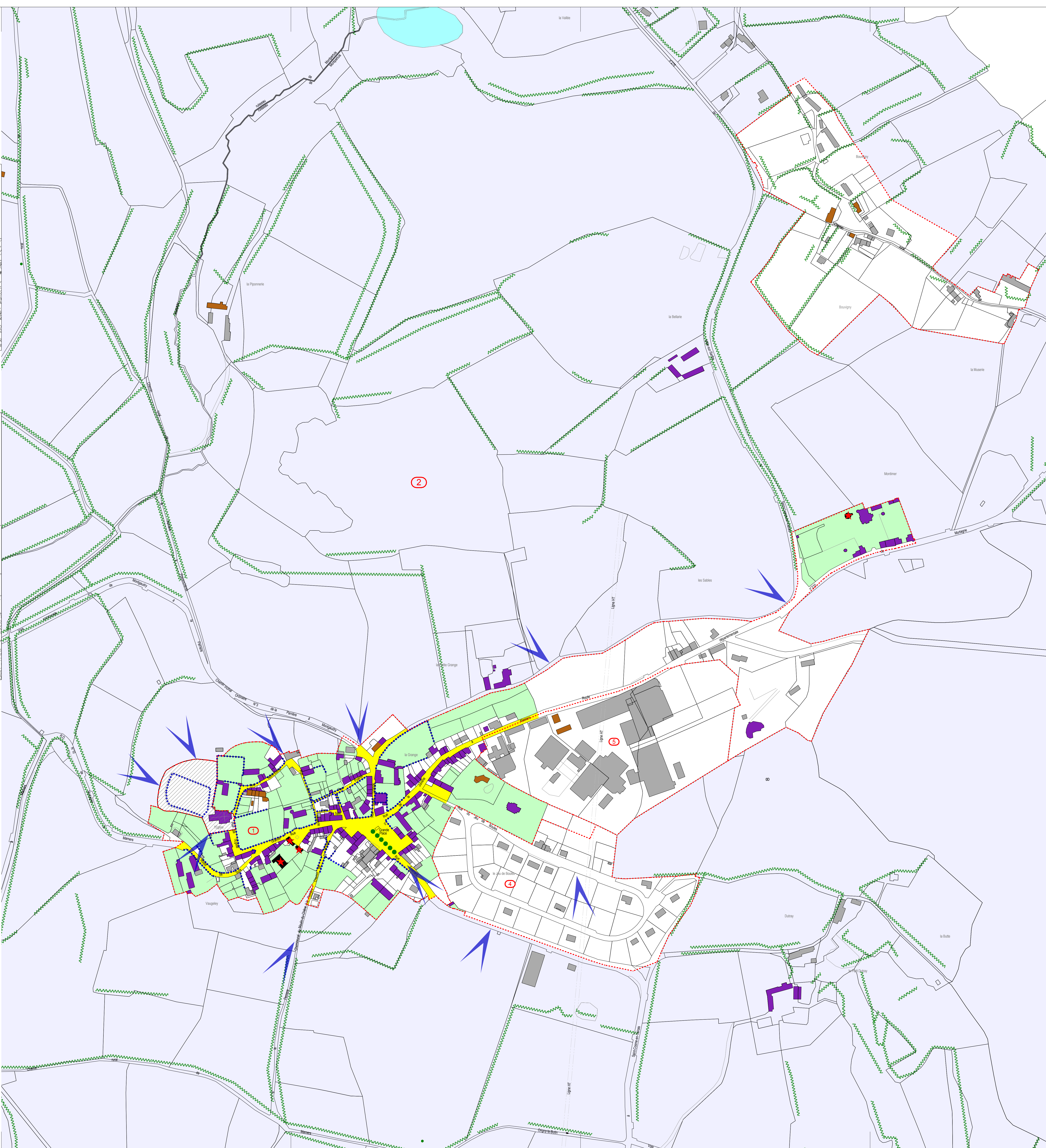
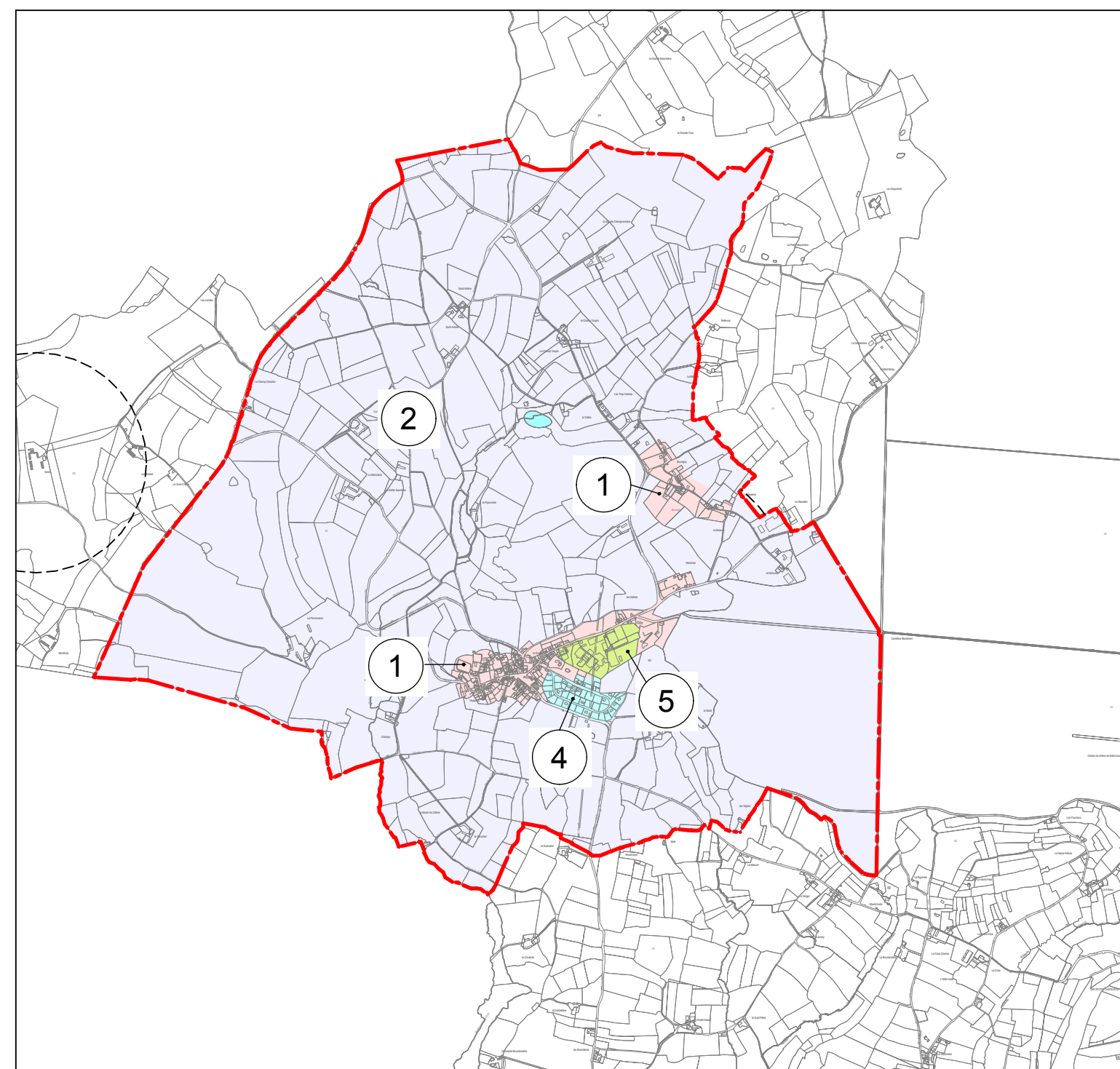


FOREST  
&  
DEBARRE

211, bd Auguste Penneu  
44300 NANTES  
Tel : 02.40.50.54.54

Physiopes  
et C. Couët

Z. rue Alain Bombard  
44621 SAINT-HERBLAIN  
Tel : 02.40.76.56.56



**LEGENDE** Ech. 1/2000ème

Périmètre de l'AVAP	Bât sans intérêt patrimonial préposé
Limite des secteurs	Ouvrages d'intérêt architectural à mettre en valeur
Restauration des périmètres des 500m	Cloîtres ou murs remarquables devant être conservés
Construction protégée au titre de la législation des Monuments Historiques	Espaces publics à mettre en valeur
Limite et emprise du site classé	Espaces, jardins existants ou ayant existé à conserver, à remettre en valeur ou à restaurer
Aire et boisement remarquables ou atypique et boisement intéressants/intégrés à l'AVAP	Secteur de projet (entité particulière)
Alignements d'arbres remarquables à conserver	Cône de vue à préserver
Haies à conserver	
Bât remarquable à conserver	
Bât intéressant à conserver	

**LES SECTEURS**

1 BELLEME La ville historique SERIGNY Le centre bourg et la Maison Lodi LA PERRIERE Le centre bourg, le château de Montmer et le hameau de Bouvigny	4 LA PERRIERE Le hameau du Colombier
2 BELLEME L'airain paysager SERIGNY L'airain paysager LA PERRIERE Le grand paysage	5 LA PERRIERE Le secteur industriel Dreux
3 BELLEME Les quartiers périphériques	